



APPROCHE SIMAMA: EDAT

L'Élan pour la Dignité, l'Autonomie et la Terre

L'Approche SIMAMA (mot swahili signifiant "Se tenir debout" ou "Se redresser") est la stratégie globale d'IWHE-ONG pour réaliser sa vision de bâtir un monde où la femme autochtone regarde l'avenir avec plein d'espoirs. SIMAMA est un processus de transformation intégré qui vise à faire passer la femme autochtone d'un statut de vulnérabilité à celui d'actrice souveraine de son développement et de sa résilience.

L'Approche SIMAMA est ancrée dans l'idée qu'une autonomie véritable n'est possible qu'en travaillant simultanément sur trois piliers fondamentaux et interconnectés : la Dignité (droits et guérison), l'Autonomie (économique) et la Terre (justice climatique et environnementale). SIMAMA repose sur l'imbrication de trois modèles opérationnels spécialisés:

1. **MCM**: Modèle Clinique Mobile (Pilier : **Dignité**)
2. **AVECI**: Action-Valeur-Épargne-Crédit-Investissement (Pilier : **Autonomie**)
3. **PEMA**: Participation Écologique Mobilisée pour l'Adaptation (Pilier : **Terre**)

L'ensemble de ces outils est conceptualisé et mis en œuvre à travers Les Contrats de Transformation, qui guident chaque femme autochtone vers la souveraineté.

Les Contrats de Transformation : Le Cadre Stratégique de SIMAMA

L'ambition d'IWHE de transformer la vie des femmes et filles autochtones est incarnée par Les Contrats de Transformation. Ce concept philosophique unificateur désigne les trois mécanismes clés et les engagements symboliques qui assurent la cohérence et l'efficacité de l'Approche SIMAMA.

Chaque modèle est associé à un Contrat de Transformation spécifique, qui est à la fois :

- Un Mot-Clé Stratégique : Il nomme la valeur ajoutée unique et la spécialisation du modèle.
- Un Slogan Percutant : Il facilite la communication et la mémorisation du rôle du modèle par les bénéficiaires et les partenaires.
- Un Ancrage Philosophique : Il rappelle l'engagement fondamental d'IWHE envers le pilier concerné (Dignité, Autonomie ou Terre).

Modèle (Pilier)	Contrat de Transformation	Rôle Symbolique
MCM (Dignité)	Le Passeport Résilience	Certifie le Relèvement et l'éligibilité pour l'action.
AVECI (Autonomie)	Le Capital Souverain	Confère l' Indépendance financière et le pouvoir de décision.
PEMA (Terre)	La Charte Verte	Établit les Règles de Durabilité et la défense de la souveraineté foncière.



1. MCM: Le Pilier de la Dignité et du Relèvement

Le **Modèle Clinique Mobile (MCM)** est la porte d'entrée de l'approche SIMAMA et le garant du relèvement. Il se concentre sur l'intervention d'urgence d'IWHE et le rétablissement des droits, ciblant les populations autochtones dont la dignité et les droits fondamentaux ont été bafoués.

Rôle et Spécialisation

Le MCM se spécialise dans l'offre de services de relèvement individuel en adoptant une approche de guichet unique et mobile. Son objectif est de briser l'isolement, de prendre en charge la victime et de rétablir sa dignité humaine et son intégrité physique et psychologique.

Ses fonctions se concentrent exclusivement sur trois axes d'intervention immédiate :

Santé et Réparation Médicale: Fournir des services médicaux essentiels, y compris les soins de santé reproductive, l'assistance aux survivantes de Violences Basées sur le Genre (VBG), et la prise en charge des traumatismes physiques.

Soutien Psychosocial et Guérison: Offrir un counseling spécialisé pour aider les femmes à gérer les chocs et les traumatismes psychologiques. Ce soutien est essentiel pour la reconstruction de la confiance en soi et le recouvrement de l'estime de soi.

Appui Juridique et Restauration des Droits: Assurer une assistance juridique de première ligne pour la documentation des cas de VBG, l'accès à la justice et la restauration des droits fonciers ou civils.

Le MCM garantit que l'étape de l'Autonomie (AVECI) et de la Terre (PEMA) ne commence qu'après que la femme autochtone ait pu retrouver une base de dignité humaine et de sécurité physique et psychologique.

Le Contrat de Transformation: **Le Passeport Résilience**

Le MCM délivre le Passeport Résilience. Ce contrat est le mécanisme de validation qui certifie que la bénéficiaire a complété l'étape de guérison et est apte à s'engager dans le Capital Souverain. C'est la preuve que la Dignité est restaurée et que la femme peut continuer pour "Se Redresser".

Le Pont SIMAMA (Dignité → Autonomie)

Le MCM est le seul modèle habilité à décerner le "**Passeport Résilience**". Ce mécanisme crucial garantit que les femmes ayant été stabilisées, soignées et ayant bénéficié d'une assistance juridique reçoivent un **statut prioritaire** pour intégrer les groupes AVECI. Cela assure que le succès économique n'est pas construit sur la précarité ou le traumatisme non traité.



2. AVECI: Le Pilier de l'Autonomisation Économique

Le **Modèle AVECI (Action-Valeur-Epargne-Crédit-Investissement)** est le moteur de l'autonomisation durable. Il va au-delà des mécanismes classiques d'épargne et de crédit en mettant l'accent sur l'investissement collectif et la transformation en actifs pérennes.

Rôle et Spécialisation

Le modèle AVECI se spécialise dans l'inclusion financière proactive des femmes autochtones. Il se distingue des associations villageoises d'épargne et de crédit traditionnelles (AVEC/VSLA) par deux mécanismes fondamentaux :

Le Capital de Démarrage Subventionné : Contrairement aux modèles reposant uniquement sur l'épargne des membres, chaque femme reçoit un prêt initial de 100 USD d'IWHE pour lancer ou renforcer immédiatement une Activité Génératrice de Revenus (AGR). Cela garantit une capacité de participation active dès le départ et accélère l'entrée dans le cycle économique.

L'Investissement Collectif: L'AVECI ne se limite pas à l'octroi de crédits individuels. Il transforme les groupes en véritables coopératives d'investisseurs où une partie de l'épargne sert à financer des entreprises collectives. Chaque membre devient ainsi actionnaire du futur collectif, assurant non seulement la résilience individuelle, mais aussi le développement socio-économique du village.

La philosophie de l'AVECI est claire : la véritable autonomie réside dans la capacité à générer des actifs durables et des sources de revenus pérennes, faisant de l'AVECI l'outil essentiel pour l'indépendance financière des femmes.

Le Contrat de Transformation: **Le Capital Souverain**

L'AVECI est le processus d'acquisition du Capital Souverain. Cet engagement représente l'indépendance financière acquise. Il confère aux femmes le pouvoir de décision sur leurs ressources, leur permettant de diriger leur vie économique et celle de leur communauté sans dépendance externe constante, concrétisant l'Autonomie.

Le Pont SIMAMA (Autonomie → Terre)

L'AVECI s'articule avec le modèle PEMA à travers son volet d'**Investissement Collectif**. Ce capital épargné est orienté de manière préférentielle pour financer des projets définis par le modèle PEMA, tels que l'achat de matériel agroécologique ou l'installation de systèmes d'irrigation résilients au climat. Cela assure que l'autonomie économique est synonyme de **durabilité environnementale**.



3. PEMA : Le Pilier de la Terre et de la Justice Climatique

Le **Modèle PEMA** (Participation Écologique Mobilisée pour l'Adaptation) est la fondation de la résilience à long terme et le gardien de la relation entre la femme autochtone et ses ressources naturelles. Le terme *PEMA*, qui signifie "**bien**" / "**bon état**" en Swahili, symbolise l'objectif de retrouver un état d'équilibre avec l'environnement.

Le Contrat de Transformation: **La Charte Verte**

PEMA est l'élaboration et le respect de la Charte Verte. Ce contrat représente l'engagement communautaire et le cadre qui définit les règles d'engagement avec l'environnement. Il garantit la Durabilité en assurant que le Capital Souverain est investi de manière écologique et que les femmes ont le droit de se tenir debout sur une Terre sécurisée et résiliente.

Rôle et Spécialisation

Le PEMA est l'outil stratégique d'IWHE pour intégrer la Justice Climatique et la Gouvernance Écologique au processus d'autonomisation. Il se spécialise dans l'élaboration de la stratégie et la fourniture de l'expertise technique, assurant que les gains d'autonomie économique (AVECI) sont climato-résilients et écologiquement responsables.

Ses fonctions principales sont structurées autour de la chaîne de valeur verte et de la protection de la terre :

Souveraineté Écologique et Chaîne de Valeur Verte:

Fournir la formation technique complète : techniques d'agroécologie, de maraîchage résilient, de cultures pérennes industrielles durables et d'élevage de petit et grand bétail adapté au climat.

Orienter l'investissement : Définir et promouvoir des AGR non seulement productives mais durables dans le secteur secondaire et tertiaire (ex: transformation alimentaire à faible émission, coopératives de commercialisation de produits verts, stockage post-récolte pour réduire les pertes). PEMA est le bureau d'étude environnementale de l'AVECI.

Gouvernance et Justice Climatique :

Assurer le plaidoyer foncier en luttant contre les accaparements de terres et en promouvant l'accès des femmes aux ressources naturelles.

Documenter les impacts du changement climatique pour étayer les arguments de Justice Climatique au niveau local et provincial, transformant la vulnérabilité en données exploitables pour le changement politique.

Le PEMA garantit que l'Autonomie (AVECI) est synonyme de prospérité à long terme et de protection de l'écosystème, assurant ainsi que la femme autochtone peut se tenir debout (SIMAMA) sur une Terre bien gérée et durable.

Le Pont SIMAMA (Terre → Dignité & Autonomie)



PEMA fournit le **savoir-faire** écologique et juridique aux membres de l'AVECI (orientant l'Autonomie vers des pratiques durables) et utilise les données de vulnérabilité et de santé (fournies par le MCM) pour étayer son **plaidoyer en Justice Climatique**. Le modèle garantit ainsi que la femme autochtone peut **se tenir debout (SIMAMA)** sur une **Terre** sécurisée et productive.

Le Succès de l'Imbrication : L'Indicateur Transversal

L'efficacité de l'Approche SIMAMA se mesure par sa capacité à transformer les bénéficiaires sur l'ensemble du cycle. L'**Indicateur de Complétude SIMAMA** évalue la proportion de femmes ayant réussi à transiter de l'urgence (**MCM**) vers l'autonomie économique (**AVECI**) en intégrant le développement des compétences en résilience climatique (**PEMA**).

SIMAMA est l'engagement d'IWHE à ne pas traiter les problèmes de la femme autochtone de manière isolée, mais à construire de manière holistique, à travers Les Contrats de Transformation, un **Élan** continu vers une dignité inaliénable, une autonomie économique solide, et une souveraineté sur leur Terre, réalisant ainsi la promesse de l'espoir.

Les Indicateurs de Passage des Contrats de Transformation SIMAMA

Contrat 1 : Le Passeport (MCM)(Dignité => Autonomie) Ce contrat certifie que la bénéficiaire est suffisamment stabilisée (physiquement, psychologiquement et légalement) pour assumer les responsabilités et les risques inhérents à l'entrepreneuriat (Capital Souverain).

Domaine	Indicateur de Validation pour le Passeport Résilience	Seuil de Graduation
Santé et Réparation Médicale	Taux d'achèvement du protocole de soins médicaux essentiels (incluant les soins VBG ou de santé reproductive).	> 80% des soins prescrits ou stabilisation de l'état physique.
Soutien Psychosocial et Guérison	Indice de Confiance/Bien-être Psychosocial (évalué via une échelle clinique ou auto-évaluée par la bénéficiaire).	Indice maintenu au-dessus du seuil critique (7/10) pendant 3 mois consécutifs.
Restauration des Droits	Statut du dossier juridique	Dossier classé, abouti, ou avancement critique (dépôt formel de la plainte/demande de documents, ou obtention des documents civils/fonciers essentiels).
Transversal/Engagement	Assiduité et participation aux séances de formation en leadership et en droits de base dispensées par le MCM-R.	> 80% de présence et participation active aux sessions.

Transition SIMAMA: Le Passeport Résilience est formellement délivré lorsque la bénéficiaire atteint l'ensemble de ces seuils et qu'elle exprime clairement son désir de passer à



l'autonomisation économique. Elle devient alors prioritaire pour l'intégration d'un groupe AVECI.

Contrat 2: Le Capital Souverain (AVECI) (Autonomie => Terre) Ce contrat valide que la bénéficiaire a établi une activité économique viable et qu'elle maîtrise les mécanismes financiers et de leadership nécessaires pour prendre des décisions d'investissement durable.

Domaine d'Autonomie	Indicateur de Validation pour le Capital Souverain	Seuil de Graduation
Performance Économique Individuelle	Taux de remboursement des prêts individuels octroyés par l'AVECI.	Taux de remboursement constant $\geq 95\%$ sur les 12 premiers mois d'activité.
Solidité Financière	Niveau d'Épargne Personnel cumulé (hors prêt initial).	Épargne cumulée $\geq$ à 25% du Capital de Démarrage initial (\$100 USD => \$25 USD).
Compétences Managériales	Maîtrise des modules de formation AVECI en gestion de budget, tenue de livres et analyse de profit/perte.	Validation des connaissances (score au test $> 70\%$).
Capacité d'Investissement Collectif	Contribution effective et régulière aux fonds d'investissement collectifs du groupe AVECI.	Contribution régulière pendant au moins 6 mois, démontrant la cohésion et la capacité d'investissement.

Transition SIMAMA: L'obtention du Capital Souverain est reconnue lorsque la bénéficiaire atteint ces indicateurs. Le groupe AVECI est alors considéré comme un partenaire d'investissement suffisamment stable pour que le Modèle PEMA engage le développement des compétences et l'orientation stratégique vers la Charte Verte.

Contrat 3: La Charte Verte (PEMA)(Terre => Souveraineté Durable) Ce contrat valide l'intégration des pratiques de résilience climatique et l'engagement dans la gouvernance écologique, assurant la durabilité du Capital Souverain.

Domaine de Résilience	Indicateur de Pérennisation pour la Charte Verte	Seuil de Durabilité
Compétences Écologiques	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques (PEMA) dans l'AGR principale ou collective du groupe AVECI.	≥ 3 pratiques clés de la Charte Verte sont mises en œuvre et maintenues (ex: Agroforesterie, gestion de l'eau, stockage).
Leadership Écologique	Participation de la bénéficiaire aux sessions de plaidoyer ou aux réunions de CGRN (Comité de Gestion des Ressources Naturelles).	Participation à au moins 2 sessions de plaidoyer ou de gouvernance locale dans l'année.
Planification de l'Adaptation	Élaboration d'un plan d'adaptation aux risques climatiques (sécheresse/inondation) intégré à la gestion financière de l'AVECI.	Plan formalisé et approuvé par le groupe AVECI.



Réplicabilité du Modèle	Nombre de femmes formées par la bénéficiaire (ou son groupe AVECI) aux techniques de la Charte Verte.	≥ 2 autres femmes de la communauté formées et en cours d'application (indicateur de diffusion).
--------------------------------	--	--

Conclusion SIMAMA: La validation de la Charte Verte marque l'achèvement du cycle de transformation SIMAMA. La femme autochtone a non seulement recouvré sa dignité et son autonomie financière, mais est devenue une actrice de la souveraineté durable pour elle-même et sa communauté.

<i>Taux de complétude SIMAMA</i>	$= \frac{\text{Nombre de femmes passées de MCM au AVECI puis au PEMA}}{\text{Nombre total de bénéficiaires éligibles du MCM}} \times 100$
----------------------------------	---

Le taux de complétude du SIMAMA mesure la fluidité du parcours de transformation : de la Dignité (MCM) à l'Autonomie (AVECI) renforcée par la Terre (PEMA).